

SERVICE TRANSPORT : TARIFS ET PROCÉDURES AU 01/04/08

Frais de dossier : 10 € annuel par ménage. Ce montant passe à 5 € du 01/10 au 31/12.
Facturés lors de la première demande de l'année civile.

SITUATIONS :	VOUS PAYEZ :	NOUS REMBOURSONS :	PROCÉDURES :
<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en milieu universitaire * - Examen en milieu universitaire * - Pet Scan agréé en Belgique ou au CHL de Luxembourg * - Hospitalisation - Hospitalisation de jour 	<p>Membres de la Mutualité Chrétienne de la Province de Luxembourg (MCPL) : 0,30 €/km de votre domicile au lieu de destination et retour + 2 € de prise en charge.</p> <p>Non-membres : 0,60 €/km du domicile du volontaire au lieu de destination et retour + 2€ de prise en charge.</p>	<p>Membres MCPL : Intervention de l'assurance complémentaire : 0,13 €/km (un trajet aller-retour par hospitalisation, consultation ou examen) selon le règlement de l'A.C. * maximum 15 trajets/an</p>	<p>Membres MCPL : Renvoyez la demande pour bénéficier de l'intervention de l'assurance complémentaire (document vert remis par le volontaire Altéo lors de la mission). Non-membres : adressez-vous à votre mutuelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Chimiothérapie et consultations de suivi - Radiothérapie et consultations de suivi 	<p>Membres MCPL : 0,30 €/km de votre domicile au lieu de destination et retour + 2 € de prise en charge.</p> <p>Non-membres : 0,60 €/km du domicile du volontaire au lieu de destination et retour + 2€ de prise en charge.</p>	<p>Intervention de l'assurance obligatoire : 0,25 €/km (un trajet aller-retour par mission).</p>	<p>Renvoyez à votre mutuelle : - l'arrêté ministériel du 06/07/89 pour bénéficier de l'intervention de l'assurance obligatoire (document beige remis par le volontaire Altéo lors de la mission ou document spécifique remis par le service spécialisé).</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Dialyse 	<p>Membres MCPL : 0,25 €/km de votre domicile au lieu de destination et retour + 2 € de prise en charge.</p> <p>Non-membres : 0,60 €/km du domicile du volontaire au lieu de destination et retour + 2€ de prise en charge.</p>	<p>Intervention de l'assurance obligatoire : 0,25 €/km (un trajet aller-retour par mission, limité à 2 x 30 kms ou au service spécialisé le plus proche).</p>	<p>Renvoyez à votre mutuelle : - l'annexe 57 pour bénéficier de l'intervention de l'assurance obligatoire (document remis par le service spécialisé).</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Autres types de déplacements : médicaux ou non-médicaux 	<p>Membres MCPL : 0,30 €/km de votre domicile au lieu de destination et retour + 2 € de prise en charge. Non-membres : 0,60 €/km du domicile du volontaire au lieu de destination et retour + 2€ de prise en charge.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement de moins de 20 kms 	<p>Membres MCPL : forfait de 8 €. Non-membres : forfait de 10 €</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Visite à domicile 	<p>Membres MCPL : forfait de 5 €. Non-membres : forfait de 8 €.</p>		

Informations et/ou réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 : 063/211 743 – délai de 48 heures minimum